

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
DALHEIM



EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE ÉCHEVINAL

Séance du 22 janvier 2021

Membres présents: M. HEISBOURG Joseph, bourgmestre, M. DICKEN Nicolas, échevin, M. MANGEN Luc, échevin, Mme RASSEL Romaine, secrétaire ff

Membres absents: a) excusé: /
b) sans motif: /

Objet: Règlement de circulation à caractère temporaire dans la rue "Munnereferstrooss" à Filsdorf

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu que les propriétaires de l'immeuble sis 15, "Munnereferstrooss" à Filsdorf font procéder au travaux de réaménagement de leur entrée de garage nécessitant la mise en place de camions et d'engins sur la voirie publique.

Considérant qu'il y a lieu de réduire la largeur de la voirie de la rue "Munnereferstrooss" à Filsdorf sur une bande de circulation sur le tronçon situé devant l'immeubles en question.

Considérant qu'il y a lieu de prendre à cette occasion toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité publique.

Vu la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques telle qu'elle a été modifiée par la suite et notamment par la loi du 06 juillet 2004.

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié par la suite.

Vu la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale.

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

ARRÊTE u n a n i m e m e n t

Art.1°: A partir de vendredi 22 janvier 2021 et jusqu'à la fin des travaux la voirie de la rue "Munnereferstrooss" à Filsdorf sera réduite sur une bande de circulation sur le tronçon situé entre les limites cadastrale de la propriété sise au numéro 15 de la rue "Munnereferstrooss" à Filsdorf (signalisation routière A4bg, A4bd, A15, B5, B6 et D2).

Art.2°: Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

En séance à Dalheim, date qu'en tête.
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Dalheim, le 22 janvier 2021

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire ff,

